



HOUEMONT

Le Messager ⁹²

publication à périodicité variable

houdemont.fr



MAI 2008

DATES A RETENIR

- Nancy-Epinal à la marche
 - Balayage des rues
 - Concert de guitares
 - Heure du Conte
 - Rouge-Bonnet - Feux St Jean
 - Rendez-vous du Développement Durable
 - Commémoration de l'Appel du 18 juin
 - Fête de la Musique
 - Gala de Gymnastique
 - Activités « Chenille »
- Dimanche 1 juin
Vendredis 6 et 20 juin
Lundi 09 juin à 20H00 - Salle polyvalente
Samedi 14 juin - Bibliothèque 10H15
Samedi 14 juin - A partir de 17 heures - Au Mancés
- Mardi 17 juin - 18H00 - Mairie
Mercredi 18 juin - 18H00 - Monument aux Morts
Samedi 21 juin - à partir de 17 heures - Allée G.Lelièvre
Samedi 28 juin - Salle du Mancés
les 8, 9, et 10 juillet et
les 26, 27, et 28 août - (03 83 54 38 53)

Dépôt légal n°629 - mai 2008 - Mairie de Houdemont (03.83.56.21.22).

@mail : contact@mairie-houdemont.fr - Site Internet : <http://houdemont.fr>

Directrice de la Publication : Anne VALTON.

Commission de l'information : Clotilde COCHET, Brigitte MALGLAIVE, Daniel BIGEREL, Daniel MAGRON.

Mise en page : Isabelle DURAND

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Additif :

Cohésion sociale - Santé - Emploi : Carine FARGE, Dominique POCHON, Zahra RONDEAU, Daniel RUSCONI, Abraham WASSIAMA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2008

URBANISME - CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE :

Le premier octobre 2007, le code de l'urbanisme a subi une profonde modification, ce qui conduit le Directeur Départemental de l'Equipeement à proposer une nouvelle convention de mise à disposition de ses services.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune de Houdemont relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des certificats d'urbanismes, des demandes de permis de construire et des déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

CONVENTION ENTRE LA CRECHE « LES PETITS CHAPERONS ROUGES » ET LA COMMUNE :

Il existe actuellement une convention de participation au fonctionnement de la crèche parentale « LES BEBES BUGS » dans la limite de 5 berceaux, or pour 2008 des demandes supplémentaires ont été formulées.

Des contacts ont été pris avec la directrice régionale des « PETITS CHAPERONS ROUGES », crèche interentreprises située à Ludres. Une visite de l'établissement a eu lieu le 23 avril dernier par Mesdames VALTON et GERARD et Monsieur RUSCONI.

Soucieuses de répondre aux demandes des familles Houdemontaises, et considérant que la commune ne peut pas mettre en place une structure « petite enfance », les commissions « COHESION-SOCIALE-SANTE-EMPLOI » et « SPORTS-LOISIRS-PETITE ENFANCE » réunies le 14 mai ont émis un avis plus que favorable à l'élaboration d'une convention entre cet établissement et la Commune. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention pour 4 600 heures, avec prise d'effet à la rentrée.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS SPECIALISEES DU GRAND NANCY:

Par la délibération n°7 du 18/04/2008, le Conseil de la Communauté Urbaine du Grand Nancy a créé 6 commissions communautaires spécialisées, chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis avant présentation en séance publique.

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres de chaque commission.

TAXE SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES :

Le tarif des taxes sur les emplacements publicitaires est fixé selon l'article du code L.2333-23 du code général des collectivités territoriales, il est relevé chaque année dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème des impôts sur le revenu : soit 1,3 %. Pour 2008, les tarifs suivants sont proposés :

- **14,00 €** pour les emplacements non éclairés, ne supportant pas de publicité phosphorescente ou fluorescente - 1^{ère} catégorie,
- **21,50 €** pour les emplacements non éclairés, supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente - 2^{ème} catégorie
- **28,50 €** pour les emplacements éclairés par un dispositif lumineux extérieur à l'emplacement ou fixé sur ce dernier - 3^{ème} catégorie.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Le renouvellement du mandat des membres de la « commission communale des impôts directs » doit intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseillers Municipaux.

Cette commission a un rôle essentiellement consultatif, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis ou non-bâtis, et transmet à l'administration toutes modifications. Elle formule un avis sur la mise à jour annuelle des propriétés bâties ou non-bâties.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la liste comprenant 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants, hommes ou femmes, âgés de 25 ans au moins, jouissant de leurs droits civils, inscrits à l'un des rôle des impôts directs de la commune, familiarisés avec les circonstances locales et possédant les connaissances pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS

COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal valide les indemnités de frais d'hébergement dans le cadre de stage et de mission, dans la limite des taux maximum prévus pour les déplacements des personnels civils de l'Etat fixés par les arrêtés du 3 juillet 2006 en application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et prend en compte le remboursement des frais d'hébergement dans la limite de 60 € (peut varier en fonction de la réglementation) dès lors que l'agent a été préalablement autorisé.

Travaux et Habitation :

Rappel du règlement :

Pour tout type de travaux à réaliser sur votre habitation (construction, clôture, piscine, abri de jardin, etc.), il est impératif de consulter le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur et de déposer une demande d'autorisation se rapportant à votre projet.

TRAVAUX COMMUNAUX :

□ Rampe de l'église

Une nouvelle rampe permettant l'accès à l'église des personnes à mobilité réduite a été étudiée par les représentants de la Commune et du Comité Paroissial et les services techniques.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande à l'entreprise FERON ALU du nouveau système de franchissement des escaliers pour un montant de 3 306.94 €/TTC. Dépense imputée à l'article 61522.

□ Chaudière de la mairie

La chaudière du bâtiment de la mairie, datant de 1986, donne des signes de défaillance et doit être remplacée. L'étude pour le renouvellement de ce matériel a été menée avec un souci d'économie d'énergie et de réduction de rejet de CO².

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Passer la commande pour la fourniture et les travaux d'installation pour un montant de 15 142,56 €/TTC,
- Affecter cette dépense à l'article 2313
- Solliciter une subvention auprès du Conseil Général sur un montant de 12 611 €/HT.

□ Toiture de la salle de tennis.

Suite à un mauvais fonctionnement, le système de désenfumage provoque des fuites d'eau importantes dans la toiture du court de tennis couvert. L'entreprise COUVREST a été prescrite pour la remise en état du dispositif ainsi que pour sa mise en conformité. Le montant de la dépense est de 4 186 €/TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager cette dépense.

Toutes ces dépenses, bien entendues, sont inscrites au budget 2008.

MOTION GARE DE VANDIERES :

Le Conseil Municipal propose que la Commune de Houdemont soutienne la Fédération Nationale des Usagers des Transports qui demande la réalisation rapide de la gare TGV Lorraine voyageurs de Vandières.

La motion suivante est votée :

« Le Conseil Municipal de Houdemont souhaite la réalisation de la gare de Vandières le plus rapidement possible. La situation de celle-ci, à la croisée des lignes TER Metz-Nancy et TGV ligne nouvelle (à proximité de Pont-à-Mousson), apparaît comme la plus cohérente pour faire bénéficier toute la Lorraine du réel intérêt du réseau TGV, y compris au-delà de ses frontières ».



Record TGV Est : 574,8 km/h lors de l'opération V150

INFORMATIONS DIVERSES

□ Cheminement piétons sécurisé (av. des Erables)

Le 16 avril dernier, s'est tenue, au rond point « dit Décathlon », une réunion avec les représentants du Grand Nancy pour étudier l'aménagement d'un cheminement piétons avenue des Erables.

□ Subvention récupérateur d'eau

Il est désormais possible d'obtenir une subvention pour l'installation de récupérateur d'eau. Le règlement diffusé par le Grand Nancy est disponible en Mairie.

□ Déploiement d'un réseau optique de sécurité.

Le Gestionnaire du réseau de Transport d'Electricité informe que des travaux de déroulement d'un câble optique sur la ligne 63KV (Brabois-Laneuveville) seront entrepris fin juin. Les travaux se feront de nuit et n'occasionneront pas de nuisance. Les propriétaires concernés seront informés individuellement par l'entreprise TRANSEL.

IL Y A 20 ANS...

Le pont des Egrez est ouvert à la circulation

Le 20 avril 1988.

Parodiant la fameuse ronde populaire « sur le pont d'Avignon, on y danse, on y danse » on peut enfin dire « sur le pont de Houdemont, on y passe, on y passe »

En effet, depuis quelques heures, la circulation est ouverte sur le nouvel ouvrage enjambant la voie ferrée et qui reliera désormais la toute nouvelle ZAC des Egrez avec le centre commercial et le complexe hôtelier en cours d'aménagement.

Terminé depuis l'été 1987, l'ouvrage attendait que le revêtement soit finalisé pour être livré à la circulation.

Long de 16 mètres, large de 7 mètres avec 2 trottoirs de 1,50 mètre, il desservira notamment la zone d'activités et les PME qui vont s'implanter prochainement dans le secteur immédiat.

INFOS...INFOS...INFOS...INFOS

Les RENDEZ-VOUS du DEVELOPPEMENT DURABLE

Le premier « RENDEZ-VOUS du DEVELOPPEMENT DURABLE » qui se tiendra à la Mairie le mardi 17 juin à 18 H 00 en présence de Nathalie Warin de la Mission du Développement Durable du Grand Nancy aura pour thème :

Comment récupérer l'eau de pluie ?

- Techniques,
- Conseils,
- Subvention du Grand Nancy.

D'autres rendez-vous qui aborderont d'autres thèmes du Développement Durable seront proposés régulièrement au cours des prochains mois.

Vie scolaire

Rappel

Les dossiers d'inscription pour l'étude et la cantine sont à retourner impérativement pour le 30 juin à la mairie.

INFOS...INFOS...INFOS...INFOS

Concert

Balades et ballades

Le lundi 9 juin à 20H00, salle polyvalente, l'Orchestre de guitares du Conservatoire de Musique de Nancy vous invite à spectacle de qualité.

En effet les musiciens associeront musique et en images sur le thème de la promenade en montagne, dans un parc floral et en forêt.



Maisons fleuries

Le jury du concours des « MAISONS FLEURIES DE HOUEMONT » recherche de nouveaux membres pour participer à la notation du fleurissement des habitations de Houdemont.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie : Mme Isabelle DURAND : ☎+03 83 56 21 22



NANCY-EPINAL à la marche



La 11^{ème} édition du NANCY-EPINAL (Houdemont-Thaonlès-Vosges) se déroulera le dimanche 1^{er} juin.

Les inscriptions peuvent encore se faire en retournant le bulletin d'inscription avant le 28 mai à :

Nancy-Epinal à la marche
19 rue Chambrun
54180 HOUEMONT



ou en ligne sur le site internet : www.nancyepinalalamarche.fr

Fête de la Musique

La Fête de la Musique organisée par la Commission « Animation Culturelle » se déroulera sur le parvis de la Mairie le Samedi 21 juin à partir de 18 heures. On pourra apprécier à cette occasion la prestation de plusieurs groupes locaux.

Rappel :

Pour participer à cette manifestation, contacter à la Mairie Mr MAHIEU au 03 83 56 21 22 ou faire un courriel à contact@mairie-houdemont.fr.

Fête de la Musique à Houdemont

21 juin 2008, dès 18 h
sur le Parvis de la mairie
participation de groupes locaux



Ramassage des ordures ménagères

Pour Houdemont les ordures ménagères sont ramassées tous les mardis et vendredis matin et les éco-sacs les mercredis. Pensez à sortir vos poubelles et sacs la veille après 18H30.

Il est rappelé que les déchets végétaux (pelouse, haies, etc.) ne doivent pas être jetés dans les poubelles, vous devez utiliser les composteurs de jardin ou les évacuer à la déchetterie.

La déchetterie est ouverte tous les jours (en été) de 09H00 à 12H00 et de 13H30 à 19H30

Un Grand « MERCI »



Fête de la Rhubarbe.

Le Comité des Fêtes remercie les Houdemontais pour leur participation massive aux festivités et tout particulièrement les riverains pour leur compréhension. Grâce à eux, cette manifestation, maintenant de renommée régionale a obtenu un très large succès.

A l'année prochaine.

Les services d'une crèche et d'une halte garderie

A partir du 1^{er} septembre 2008, la Mairie d'Houdemont vous offre la possibilité de confier votre enfant à la crèche du Dynapole. Située 77, rue Pascal à Ludres, ouverte du lundi au vendredi, de 06H30 à 19H00, elle accueille les enfants de 0 à 4 ans.

2 places sont réservées aux habitants de Houdemont pour un accueil permanent ou occasionnel.

Tarif pour la famille : le barème national de la CAF.



Renseignements et inscription dès maintenant par téléphone au 03.83.25.60.43

Défibrillateurs



Les volontaires désirant s'impliquer dans le projet

« GRAND NANCY DEFI'B »

peuvent encore prendre contact par téléphone avec la Mairie au 03 83 56 21 22 pour proposer leurs services.

VOTRE MESSAGER

N'oubliez pas que vous pouvez consulter tous les Messager depuis janvier 2001 sur le site : <http://houdemont.fr>